

Voisin bruyant et violent non déclaré

Par **Libellulebleue**, le **02/05/2019** à **13:08**

Bonjour,

Depuis un an je suis importunée par le compagnon de ma voisine qui vit de manière non déclarée chez elle.

Il m'a harcelé, insulté, menacé et agressé. J'ai déposé plainte il y a 7 mois mais sans que ça ait de conséquences.

De plus je suis importunée par le bruit qu'il fait au quotidien : travaux, jardinage, fêtes très arrosées car cet individu et sa compagne sont alcooliques.

J'ai informé le bailleur social de tout cela, rien ne sera fait à part une lettre de rappel concernant le bruit.

Je souhaiterais savoir si il existe un texte obligeant cette personne à se déclarer locataire de ce logement ou si le bailleur peut faire quelque chose contre ça.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **ESP**, le **02/05/2019** à **13:21**

Bonjour

Qu'entendez-vous par "non déclaré" ? votre voisine peut accueillir qui elle veut sans le "déclarer", aucune loi n'oblige.

Pour la jurisprudence, les clauses d'un contrat d'habitation ne peuvent priver le locataire d'héberger ses proches, cela en vertu de l'article 8-1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés sur le respect de la vie privée et familiale.

Si vous vous sentez menacée, n'hésitez pas à renouveler votre plainte, ainsi qu'auprès du bailleur.

Par **Libellulebleue**, le **02/05/2019** à **13:32**

Je vous remercie pour votre réponse.

Quand je dis non déclaré j entends par là qu il vit de manière permanente depuis un an dans le logement de ma voisine sans avoir signé le bail de ce logement il a un logement ailleurs dans lequel il ne vit pas.

Par contre je suis étonnée que le bailleur n ait rien à y redire dans le sens où les revenus pris en compte pour le loyer ne sont pas les mêmes si l on est seul ou à deux.

Par **ESP**, le **02/05/2019** à **16:36**

Je vous ai dit précédemment que votre voisine peut héberger son ami, il n'a rien à voir avec le bail.

A part les nuisances, tout le reste n'est pas de votre ressort.

Pour exemple, mon épouse a vécu mongtemps avec moi, nous n'étions pas unis et personne ne lui ai jamais rien demandé, même le fisc, sachant que je déclarais sa fille à ma charge.

Par **Libellulebleue**, le **02/05/2019** à **17:46**

Je vous remercie pour vos explications.